



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE MEINIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 13 mars 2014**

Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M.	Jacques Petitpierre	président
Conseillères municipales	Mmes	Jennifer Gabaz, Corinne Ménétreay, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	André Favre, Yannick Dupraz, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq, François Mégevand, Léon Piller, Florio Togni	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Coranda Pierrehumbert Julia Collis, Isabelle Meier	vice-présidente conseillères municipales

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 en excusant les personnes absentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2014

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Le Maire** demande une 1^{ère} correction, en page 2, point 3, lettre a) :
 - ➔ «... Il n'y a ~~par contre pas~~ **que peu** de possibilités de construire de nouveaux bâtiments. ».
- 2^{ème} correction par **Etienne Murisier**, page 3, point 3, lettre c), 3^{ème} paragraphe :
 - ➔ «Le Maire rajoute que lors de la présentation du projet par l'Exécutif **à Pascal et Philippe** ~~aux familles~~ Desbiolles et **à la famille** Chenevard, ... ».
- remarque à rajouter selon **le Maire** à la page 4, point 3, lettre e), 2^{ème} paragraphe :
 - ➔ «... André Favre fait remarquer que la décision de l'Exécutif va à l'encontre de la procédure normale, puisque le Conseil municipal est en charge de prendre ce genre de décisions et l'Exécutif se doit ensuite de les faire appliquer. **Le Maire précise que les décisions sont du ressort du Conseil municipal pour les bâtiments publics, mais pas pour les bâtiments privés.** Une discussion s'ensuit, ... ».
- de la part de Julia Collis - excusée, **le Président** demande une 5^{ème} correction, page 5, point 4, lettre e) :
 - ➔ «... Il manque juste 3 décorations de table (...), qui avaient été prêtées lors du repas **de l'année 2013.** ».

2. Communications du Bureau du Conseil

a) **Édicule du centre du village**

Le Président lit la lettre qu'un groupe d'habitants lui a adressée et qui proposait de décorer l'autre face de l'édicule (côté Jura) avec un dessin de chat, dans le même style que l'arbre découpé de l'autre côté.

Le Maire répond qu'un autre projet est déjà sur les rails - comme indiqué à la commission Bâtiments & Aménagement. En effet, l'Exécutif avait assisté à une exposition de trompe-l'œil et avait été séduit par le travail d'un des peintres (Victor Goikoetxea) ; après plusieurs rencontres et projets, une fresque représentant plusieurs aspects de Meinier a été présentée et l'Exécutif a donné son aval pour sa réalisation - qui est en cours. Des architectes ont accepté de participer à hauteur du tiers du coût de la décoration. L'œuvre sera présentée en mai en principe, ce qui coïncidera avec les deux ans de l'espace intergénérationnel.

Nous allons répondre à la représentante du groupe d'habitants en la remerciant et en lui proposant de faire sa décoration à un autre endroit à déterminer, pourquoi pas sur la cabine SIG qui se trouve à hauteur de la voirie, vers l'entrée du parking du Chat, propose **Corinne Ménétreay**.

b) WiFi de la Mairie

Le Président indique le nouveau code du WiFi de la Mairie. Auparavant, il fallait aller sur la page d'accueil internet sur laquelle renvoyait le WiFi, puis entrer un identifiant et le mot de passe correspondant. Désormais, ce nouveau code est demandé lors de la première connexion et il s'enregistre sur l'appareil, il n'est donc plus nécessaire ensuite de le réintroduire à chaque fois. **Ndr** : ce code doit en principe être changé chaque année et à chaque changement d' élu.

3. Communications du Maire**a) Parcelles Boujon**

Concernant le hangar des Varlioudes et suite à notre lettre à la Direction de l'office de l'urbanisme, **le Maire** résume la réponse reçue, qui précise que le Département va procéder à un contrôle du chantier pour voir s'il est bien à l'abandon et qu'ils nous informerons sur la suite qui sera donnée.

b) Dr Girod

Le Maire lit le courrier qui nous est parvenu, dans lequel le Dr Girod indique que son collègue (le Dr Béné) va stopper son activité et qu'il ne pourra alors pas assumer seul la gestion de ce cabinet. Il a recherché et contacté plusieurs collègues pour le partager avec l'un d'eux, mais personne n'a manifesté d'intérêt concret. Un autre collègue recherche un local d'environ 300 m² pour installer plusieurs médecins généralistes, internistes et éventuellement pédiatres, mais il a dû renoncer à une offre à Collonge-Bellerive, dont le loyer était excessif. Nous avons répondu au Docteur Girod que nous allions voir dans quelle mesure nous pourrions l'aider, la proximité d'un cabinet médical étant importante à nos yeux. Par ailleurs, nous lui indiquions les coordonnées de Sandrine Motamed de l'IMSP, à toutes fins utiles. **André Favre** précise qu'à Jussy, la Commune loue un local à un tarif intéressant pour aider le médecin qui s'y est installé.

c) Prochaine séance du Conseil municipal

Normalement, le prochain Conseil se réunit le 24 avril pendant les vacances de Pâques, souligne **le Maire**. La présentation par la Fondation de la Pallanterie, qui était envisagée à cette date, ne convient pas à la majorité des personnes qui devaient y participer pour cause de vacances. Après discussion de l'assemblée, la nouvelle proposition consiste à les faire venir dans le cadre d'une commission BAM élargie à tout le Conseil, le 30 avril 2014 à 20h00.

d) Conseil administratif de SIG

Le Maire confirme qu'il présente à nouveau sa candidature pour siéger à ce Conseil dès le 1^{er} juin 2014, l'élection par les conseillers municipaux étant fixée au 8 avril 2014. Il espère toujours le soutien des membres du Conseil municipal de Meinier. Le mandat est de 5 ans et la personne élue doit faire partie d'un Exécutif ou d'un Conseil administratif, mais le mandat court jusqu'à son terme même si elle ne se représente pas ou n'est pas réélue.

e) Contournement du village

Deux courriers nous sont parvenus pour cet objet. L'un - recommandé - des Chenevard qui confirment leur opposition à ce projet pour cause d'emprise sur la zone agricole et de surcroît de nuisances dans cette zone de promenade et sur la route de Compois.

L'autre de M. Consigli, que **le Maire** lit à l'assemblée. En résumé, il doute que ce projet puisse être réalisé - s'il l'est - avant de nombreuses années, puisqu'un projet similaire est en cours depuis 1990 à Chancy, mais reste au point mort depuis ; il préconise donc d'étudier d'autres possibilités en faisant diverses propositions.

Etienne Murisier fait remarquer tout d'abord qu'un comptage a été demandé à M. Savary c/o Trafitec pour voir dans quelle mesure le trafic a diminué depuis l'entrée en service de la tranchée couverte de Vézenaz. Plusieurs personnes ont l'impression qu'il a diminué sensiblement, c'est donc à vérifier. Concernant le tracé du contournement, il a été quelque peu modifié pour éviter de passer sur les parcelles de la famille Chenevard ; il sera à moitié enterré et avec des protections pour limiter le bruit. Une réflexion est en cours pour faire passer la route entre les noyers, mais l'espace semble un peu trop juste, car les butes antibruit devraient être remplacées par des murs, ce qui n'est pas des plus harmonieux au niveau paysager. Il faudra peut-être déplacer une rangée de noyers d'un autre côté. Il présente ensuite les différentes particularités du projet et répond aux questions.

Dans les différentes étapes expliquées, **plusieurs conseillers** ne sont pas très favorables à l'éventualité de réaliser une première étape consistant à réaliser le tracé de Bellebouche / Covéry avant de faire la suite, car cela ne résoudrait rien pour le Centre du village, hormis de soulager Covéry ; il est donc illogique de prévoir ces travaux intermédiaires sans être assurés de pouvoir réaliser le reste jusqu'à la route de Compois. Une autre proposition est faite, qui consiste à restreindre la route de Covéry en bordiers autorisés dans un premier temps, bien que le chemin de la Reine Marie-José d'Italie risquerait d'être dégradé s'il n'est pas élargi pour permettre un croisement correct des véhicules.

NB : A la demande de **Jean-François Jordan**, le plan du contournement annexé au procès-verbal de la séance du 30 janvier sera supprimé, puisqu'il a été modifié entre-temps.

f) Fondation de la Pallanterie

Etienne Murisier annonce que le déplacement du gazoduc va pouvoir se faire, tout le monde ayant signé la convention. La mise à l'enquête publique aura lieu fin mars / début avril. La Fondation a payé l'étude y relative et dans le cadre de l'extension de la zone, elle prendra également en charge le coût du déplacement, estimé à 2.5 millions de francs. Il montre sur un plan l'emplacement de la parcelle P9 qui pourrait être construite dès 2015. Rien qu'avec ce bâtiment, la plus-value permettra d'amortir les frais engendrés par le déplacement du gazoduc. Ensuite, il explique le reste du projet et précise qu'il faudra procéder au déclassement de la zone, pour permettre la mixité entre artisans et entreprises du tertiaire. Le fait que le secteur tertiaire puisse aussi s'y implanter permettra de proposer des prix plus intéressants pour les locaux destinés aux artisans ; sans cela, les tarifs seraient prohibitifs pour ces derniers. La Fondation expliquera tout ça en détail, notamment au niveau du financement. **Alain Corthay** rajoute qu'il a clairement été dit que si l'Etat refuse la mixité de la zone - ce qui n'est pas acquis d'office, le projet d'extension serait mort-né. Selon **Etienne Murisier**, le pourcentage du tertiaire dans le futur bâtiment serait de 40% maximum.

g) GIPE

Florio Togni démissionne à fin juin 2014 du Groupement intercommunal de la Petite Enfance, annonce **Alain Corthay**. L'Exécutif est à disposition de toute personne intéressée, puisqu'il lui revient de nommer son-sa remplaçant-e. Pour information, ce poste représente trois séances annuelles. **Le Maire** remercie Florio pour son dévouement et son engagement dès le départ du GIPE, qui ont permis de contribuer au bien-être des parents et de leurs enfants.

h) Ludothèque

Alain Corthay a rencontré Marie-Rose Charvoz, Présidente de la Ludo et Anne Stubbe, ludothécaire à 25%. Cette dernière démissionne, le poste (augmenté à 30%, soit environ 15 heures hebdomadaires pour pouvoir bénéficier de toutes les vacances scolaires) sera donc mis au concours via une parution dans un prochain Meinier infos et dans la Tribune de Genève.

i) Bonhomme hiver

Mardi prochain à 19h, la Rampe, le GIAP, l'APEM, la crèche et le jardin d'enfants ont organisé une petite fête pour brûler le bonhomme hiver derrière la salle communale. **Alain Corthay** encourage tout un chacun à y participer.

j) Centre du village

Le Groupe de pilotage (utilisateurs du bâtiment collectif) se réunit le 6 mai à 18h30 au restaurant le Tilleul, continue-t-il.

Quant au groupe de référence (habitants), la prochaine rencontre est fixée au 3 avril à 19h30 au même endroit. Un des sujets concernera la charte, pour évaluer son fonctionnement.

k) Promotions citoyennes

Enfin conclut-il, 11 jeunes (sur 24 invités) étaient présents aux promotions citoyennes, comme vous avez pu le lire dans l'article intéressant de Coranda Pierrehumbert dans la Tribune Rives-Lac ; après un petit speech et une verrée, nous les avons accompagné pour la partie officielle du canton. Nous avons reçu un mot de remerciements de Mathieu Ista. **Alain Corthay** lit ce courrier, dans lequel ce jeune fait part de l'intérêt qu'il a eu à prendre connaissance des diverses tâches qui incombent aux élus et de participer activement au projet de contournement en donnant leur avis sur le sujet. **Yannick Dupraz** rajoute que les jeunes qu'il a transporté ont également répondu qu'il était très intéressant de pouvoir exprimer leurs points de vue, au point qu'ils estiment qu'il serait judicieux de répéter cette opération avec d'autres jeunes du village.

l) Finances

Les résultats financiers 2013 sont bons, annonce **le Maire**. Contrairement aux estimations fiscales qui étaient inférieures de presque Fr. 800'000.- l'année dernière, elles sont cette année supérieures d'environ Fr. 700'000.-. Avec l'apport de la campagne Berthet, le compte de provision pour pertes sur débiteurs pourra donc à nouveau être réalimenté à hauteur de 100% et nous aurons un petit excédent bénéficiaire sur les comptes.

4. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Ràs selon **Jean-François Jordan**, prochaine séance pour examiner les comptes.

b) Réclamations (REC)

Rien non plus, indique **François Mégevand**.

c) Information, Communication & Votations (ICV)

Pareil, selon **le Président**.

d) Bâtiments & Aménagement (BAM)

Corinne Ménétreay signale que lors de la séance du 6 mars sur la révision du Plan Directeur communal (PDC), le Maire a présenté les devis de nos mandataires, soit : Pascal Tanari, Edms (gestion eau-énergies), Trafitec (mobilité) et Viridis (nature / paysage et gestion des déchets). Le coût total est de Fr. 170'000.-, pour lequel nous devons voter un crédit lors du prochain Conseil.

Deux groupes seront constitués pour ce PDC. Un groupe de pilotage constitué de l'Exécutif et de la Présidente de la commission ad hoc (BAM élargie) et un groupe de travail composé d'un-e Président-e, de 6 membres et de l'Exécutif.

Salle communale : l'agrandissement / rénovation est toujours en réflexion. Un cahier des charges sera établi par un architecte et 3 autres s'en inspireront pour réaliser le projet.

La salle de la pétanque s'est vue offrir un bar en provenance du restaurant du Saladier à Collonge-Bellerive, sur lequel nous avons raccordé l'eau et l'électricité.

La ventilation des bâtiments communaux est à revoir avec Sigma.

Un audit sur l'éclairage des bâtiments communaux a été effectué. Entre autres, un néon sur deux sera enlevé à la salle de la pétanque, ce qui va constituer une économie conséquente, ainsi que le remplacement de certains luminaires par des LED. Le coût de ces changements est de Fr. 12'000.-, montant qui sera prévu au budget 2015.

Le parking du chemin du Stade 7, comme vous le savez, va être utilisé pour accéder au parking du nouvel immeuble en construction derrière l'abattoir. Il mérite une petite réfection (entrée et sol), qui reviendra à Fr. 120'000.-, prélevés sur le compte de l'immeuble. Pendant le mois des travaux, les locataires se verront offrir une place gratuitement au parking du Chat.

Gy 46 : l'immeuble est alimenté au gaz désormais, pour un coût de Fr. 30'000.-.

Ecole : l'isolation phonique de la division élémentaire est à refaire, une étude va être lancée.

e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Le Président donne le programme de la sortie des aînés du 5 juin.

f) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Etienne Murisier résume le débriefing effectué avec l'AJM (Association des jeunes de Meinier) après leur concert. Il précise que les tags ayant été effectués avant le concert, les participants à celui-ci ne sont pas impliqués. Tout s'est bien passé malgré la présence relativement faible (60 personnes), qui a donc déçu les jeunes, même s'ils étaient assez satisfaits dans l'ensemble et pas découragés pour l'avenir. Le cadre assez strict mis en place n'a pas aidé (pas de publicité hors Meinier, pas d'information dans les réseaux sociaux, etc). Mais ils ont quand même pu boucler leur budget de justesse.

g) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

Le championnat de 2^{ème} ligue reprend ses droits à Meinier, indique **André Favre**.

Jean-François Jordan rajoute que le départ en avion pour Athènes (voyage du Conseil) a été avancé à 7h du matin, ce qui, même si cette heure matinale peut être difficile pour certains, permettra de profiter davantage de la première journée.

h) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Léon Piller signale que des travaux vont être entrepris par le canton sur la route de Vandœuvres pour le nouveau revêtement ; avant cela, le collecteur du Carre d'Amont devra être contrôlé ; la commune devra certainement participer financièrement aux réparations éventuelles selon la clé de répartition convenue. **Etienne Murisier** précise que le montant de notre participation n'est pas encore connu, mais il devrait être minime.

Léon Piller continue sur les miroirs qui ont été posés au Carre d'Amont et au chemin de Trémoulin.

Le chemin de la Garmaise a été complètement défoncé, les dégâts ayant été occasionnés par un agriculteur d'une commune voisine. Une lettre lui a été adressée pour sa remise en état avant le 1^{er} septembre 2014. Sans suite d'ici là, nous le remettrons en état à ses frais. Une copie a été envoyée au propriétaire (M. Marland) et à la Commune de Gy.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) Amadeus**

L'organisation du prochain festival a débuté, rapporte **Florio Togni**.

b) Communes-Ecole

Julia Collis, excusée, a indiqué au **Président** qu'il n'y avait rien à signaler.

c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Tout a été communiqué par Etienne Murisier, signale **Isabelle Meier**.

d) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Jean-François Jordan : suite à la réunion du 27 février dernier, une demande a été formulée par le Tennis club de Meinier pour étudier les améliorations à apporter aux infrastructures avec une bulle et un terrain supplémentaire.

Les élèves de l'école nous ont adressé une requête pour créer un skate parc. A étudier également sur le site de Rouelbeau éventuellement.

Le tournoi de football M16 aura lieu lors du week-end de Pentecôte.

Les comptes 2013 seront soumis avec les comptes de la commune, budget respecté.

Une nouvelle patinoire est envisagée par le patron du GSHC, un des sites potentiels étant le CSR, selon information transmise par Marcel Goehring, Maire de Collonge-Bellerive.

Extension de la zone sportive : la commission SCL devra être impliquée dans la discussion avec le CSR.

Etienne Murisier signale que le dépôt sera repeint, ainsi que les vestiaires - avec les inscriptions correspondantes.

La fusion des équipes juniors, suggérée par le CSR au St-Paul et à l'USM, semble mal engagée et est donc peu probable pour la rentrée, conclut **Jean-François Jordan**.

e) **Pompiers**

Ràs selon **André Favre**.

f) **Fanfare**

Le Concert annuel de la fanfare a lieu le 12 avril à 20h00 avertit **François Mégevand**, avec repas à 19h00 rajoute **le Maire**, qui précise que ce concert réunira le Chœur de Meinier ; en effet, cet ensemble fête son 20^{ème} anniversaire en 2014 et le fêtera dignement - avec la fanfare également - le 15 juin.

g) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

La crèche est très bien occupée avertit **Alain Corthay**, tellement que le seuil critique est atteint, les fratries des 4 communes membres n'ont même plus la garantie de trouver une place pour leur progéniture. Il n'est pas possible non plus d'augmenter ou modifier les horaires pour les enfants déjà en place.

Il va falloir aussi refuser les enfants des parents qui n'habitent pas mais travaillent uniquement sur une des 4 communes du Groupement. Il explique que les familles accueillantes de jour ont diminué de moitié dans la région, ce qui sature notre espace de vie infantine et crée une pénurie au niveau de l'accueil des enfants. Quatre scénarios sont en cours de réflexion pour augmenter la capacité de la crèche. Plus d'informations suivront.

Concernant les comptes, environ 8% de la participation communale de Meinier ont pu être économisés et reviennent donc dans les comptes de la commune.

6. Divers

a) **Révision du Plan directeur communal**

Yannick Dupraz pose plusieurs questions sur le sujet. Etant donné qu'il ne s'était pas inscrit pour participer à la commission Bâtiment & Aménagement élargie composée pour cette révision, dont la première réunion s'est tenue dernièrement, **Corinne Ménétrety** lui propose d'intégrer cette dernière pour pouvoir poser toutes les questions qu'il souhaite, plutôt que de devoir reprendre une bonne partie de la séance en question. Il est donc intégré désormais dans ce groupe de travail.

b) Extension de la ZIAP (zone industrielle et artisanale de la Pallanterie)

André Favre aimerait obtenir la liste nominative des demandeurs intéressés par des surfaces dans la nouvelle zone à construire. Cette requête sera formulée à la Fondation de la Pallanterie, répond l'Exécutif.

c) Circulation au chemin de Trémoulin

Léon Piller signale que le nombre de véhicules est très important sur cette route et que peu de contrôles y sont effectués. **Le Maire** indique que le montant des amendes a plus que doublé en 2013, les contrôles sont donc pratiqués, même si tout ne peut pas être réglé. **Etienne Murisier** demandera à la voirie de poser le grand panneau communal (non officiel) rappelant l'interdiction de circuler sauf riverains.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 24 avril 2014 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Julia Collis

.....
Jacques Petitpierre